

SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Présents : MM. Frédéric DI LORENZO, Bourgmestre – Président;
D. SENESAEL, S. VERVAECKE, C. DUBUS, F. DECONINCK, V. SEYNAVE, Échevins;
P. VAN HONACKER, I. MARQUETTE, A. CAPART, C. TRATSAERT, E. DEMARQUE,
S. ROUSSEL, C. HOLLEMAERT, T. GRAULICH, G. VANBOUT, M. MOERMAN,
E. VERSCHUREN, C. LOMBART, F. LUTUN, F. NYS-GOEMAERE, P. WALLAYS, Conseillers;
V. BREYNE, Directrice Générale

Monsieur le Président ouvre la séance à 17 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Communication relative à la validation des élections

La directrice générale donne connaissance à l'assemblée de la portée de l'article L4146-7 nouveau du CDLD, lequel stipule que :

« Article L4146-7 : caractère définitif du résultat de l'élection. Sans préjudice des dispositions de la section 3 du présent chapitre relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections communales et provinciales, le résultat de l'élection, tel qu'il a été proclamé par le bureau de circonscription, devient définitif quarante-cinq jours après le jour des élections. »

Le bureau de circonscription a établi le résultat de l'élection le dimanche 13 octobre 2024.

Le mercredi 27 novembre 2024, le quarante-cinquième jour après les élections communales, le résultat de celles-ci est donc devenu définitif.

L'installation peut avoir lieu.

2. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités

Sous la présidence de M. Daniel SENESAEL, conseiller communal qui à la fin de la législature précédente exerçait la fonction de bourgmestre, conformément à l'article L1122-15 du CDLD pour la période avant l'adoption du pacte de majorité :

Considérant que les élections communales générales ont eu lieu le 13 octobre 2024 et que le résultat proclamé par le bureau de circonscription est devenu définitif, conformément aux articles L4146-4 et suivants du CDLD ;

Considérant que, conformément à l'article L1122-3 du CDLD, la présente séance d'installation a lieu le lundi 2 décembre 2024 ;

Considérant qu'à la date de ce jour, tous les membres élus le 13 octobre 2024 :

- Continuent de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1 §1er du CDLD, à savoir les conditions de nationalité belge ou européenne, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de population de la commune ;
- N'ont pas été privés du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142 §2 du CDLD ;
- Ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité fonctionnelle ou familiale prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du CDLD ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs ;

DÉCLARE :

Les pouvoirs de tous les conseillers communaux effectifs sont validés.

3. Prestation de serment des conseillers communaux

Sous la présidence de M. Daniel SENESAEL, conseiller communal qui à la fin de la législature précédente exerçait la fonction de bourgmestre, conformément à l'article L1122-15 du CDLD pour la période avant l'adoption du pacte de majorité ;

Considérant que les élections communales générales ont eu lieu le 13 octobre 2024 et que le résultat proclamé par le bureau de circonscription est devenu définitif, conformément aux articles L4146-4 et suivants du CDLD ;

Considérant que, conformément à l'article L1122-3 du CDLD, la présente séance d'installation a lieu le lundi 2 décembre 2024 ;

Considérant que les pouvoirs de tous les conseillers communaux effectifs ont été validés ;

Monsieur le président est d'emblée invité à prêter serment entre les mains de la première échevine sortante réélue conseillère communale, conformément à l'article L1122-15, à savoir Mme Christine DUBUS, laquelle exerce une présidence plus que temporaire limitée à la prestation de serment du président lui-même temporaire.

Monsieur le président prête dès lors, entre les mains de la première échevine sortante réélue et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Désormais installé en qualité de conseiller communal, Monsieur le président invite alors les élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Prêtent successivement le serment, sur la base des règles du tableau de préséance contenues au chapitre 1 du règlement d'ordre intérieur adopté par le conseil communal le 20 décembre 2021 : Mesdames et Messieurs VAN HONACKER Patrick, MARQUETTE Isabelle, CAPART Adeline, DECONINCK François, DI LORENZO Frédéric, VERVAECKE Sophie, DUBUS Christine, TRATSAERT Chloé, DEMARQUE Éric, ROUSSEL Steve, HOLLEMAERT Christian, GRAULICH Thierry, SEYNAVE Virginie, VANBOUT Geoffrey, MOERMAN Mike, VERSCHUREN Evelyne, LOMBART Christine, LUTUN Florence et NYS-GOEMAERE Françoise.

Les précités sont alors déclarés installés dans leur fonction.

4. Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du C.D.L.D.

Le Conseil prend acte du désistement de Mme Brigitte DRUART-SOL, élue sur la liste MR-Vous à la suite des élections communales du 13 octobre 2024, adressé par courrier en date du 14 novembre 2024.

En conséquence, l'intéressée ne pourra pas siéger.

5. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés

Considérant le désistement de Mme Brigitte DRUART-SOL de son mandat de conseillère communale tel qu'acté lors de la présente séance ;

Considérant qu'à la date de ce jour, Mme Perrine WALLAYS, 1^{ère} suppléante au sein du groupe MR-Vous :

- Continue de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1 §1er du CDLD, à savoir les conditions de nationalité belge ou européenne, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de population de la commune ;
- N'a pas été privée du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142 §2 du CDLD ;
- Ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité fonctionnelle ou familiale prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du CDLD ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs ;

DÉCLARE :

Les pouvoirs de Mme Perrine WALLAYS sont validés.

6. Prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés

Sous la présidence de M. Daniel SENESAEL, conseiller communal qui à la fin de la législature précédente exerçait la fonction de bourgmestre, conformément à l'article L1122-15 du CDLD pour la période avant l'adoption du pacte de majorité ;

Considérant que les élections communales générales ont eu lieu le 13 octobre 2024 et que le résultat proclamé par le bureau de circonscription est devenu définitif, conformément aux articles L4146-4 et suivants du CDLD ;

Considérant que, conformément à l'article L1122-3 du CDLD, la présente séance d'installation a lieu le lundi 2 décembre 2024 ;

Considérant le désistement de Mme Brigitte DRUART-SOL de son mandat de conseillère communale tel qu'acté lors de la présente séance ;

Considérant la validation des pouvoirs de Mme Perrine WALLAYS, 1^{ère} suppléante au sein du groupe MR-Vous ;

Monsieur le président invite Mme Perrine WALLAYS à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

La précitée est alors déclarée installée dans sa fonction.

7. Fixation du tableau de préséance

Sous la présidence de M. Daniel SENESAEL, conseiller communal qui à la fin de la législature précédente exerçait la fonction de bourgmestre, conformément à l'article L1122-15 du CDLD pour la période avant l'adoption du pacte de majorité ;

Considérant que les élections communales générales ont eu lieu le 13 octobre 2024 et que le résultat proclamé par le bureau de circonscription est devenu définitif, conformément aux articles L4146-4 et suivants du CDLD ;

Vu l'article L1122-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal tel qu'adopté en séance du 20 décembre 2021, notamment son chapitre 1^{er} relatif aux dispositions portant sur l'établissement du tableau de préséance ;

ARRETE à l'unanimité, comme suit, le tableau de préséance des membres du Conseil communal :

| NOM et prénom des Conseillers | Qualité | Date d'ancienneté | Nombre des suffrages obtenus après les élections | Ordre de préséance |
|-------------------------------|----------------------|-------------------|--|--------------------|
| VAN HONACKER Patrick | Conseiller sortant | 09/01/1971 | 297 | 1 |
| SENEAEL Daniel | Bourgmestre sortant | 02/01/1983 | 1 365 | 2 |
| MARQUETTE Isabelle | Conseillère sortante | 04/12/2006 | 151 | 3 |
| CAPART Adeline | Conseillère sortante | 14/10/2012 | 476 | 4 |
| DECONINCK François | Echevin sortant | 14/10/2012 | 338 | 5 |
| DI LORENZO Frédéric | Echevin sortant | 14/10/2018 | 564 | 6 |
| VERVAECKE Sophie | Echevine sortante | 14/10/2018 | 428 | 7 |
| DUBUS Christine | Echevine sortante | 14/10/2018 | 350 | 8 |
| TRATSAERT Chloé | Conseillère sortante | 14/10/2018 | 178 | 9 |
| DEMARQUE Éric | - | - | 339 | 10 |
| ROUSSEL Steve | - | - | 292 | 11 |
| HOLLEMAERT Christian | - | - | 243 | 12 |
| GRAULICH Thierry | - | - | 211 | 13 |
| SEYNAVE Virginie | - | - | 210 | 14 |
| VANBOUT Geoffrey | - | - | 160 | 15 |
| MOERMAN Mike | - | - | 159 | 16 |
| VERSCHUREN Evelyne | - | - | 156 | 17 |
| LOMBART Christine | - | - | 155 | 18 |
| LUTUN Florence | - | - | 146 | 19 |
| NYS-GOEMAERE Françoise | - | - | 128 | 20 |
| WALLAYS Perrine | - | - | 117 | 21 |

8. Vote du pacte de majorité

Vu l'article L1123-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel organise la procédure d'un pacte de majorité pour la constitution du collège communal ;

Vu le résultat des élections du 13 octobre 2024, duquel il résulte que les groupes politiques du conseil communal sont constitués de la manière suivante :

PS/LB (11 membres) : DECONINCK François, DI LORENZO Frédéric, DUBUS Christine, HOLLEMAERT Christian, LUTUN Florence, MARQUETTE Isabelle, MOERMAN Mike, SENESAEL Daniel, SEYNAVE Virginie, VANBOUT Geoffrey et VERVAECKE Sophie ;

Les Engagés (4 membres) : CAPART Adeline, ROUSSEL Steve, VAN HONACKER Patrick et VERSCHUREN Evelyne ;

MR-Vous (4 membres) : DEMARQUE Éric, LOMBART Christine, NYS-GOEMAERE Françoise et WALLAYS Perrine ;

Ouverture (2 membres) : GRAULICH Thierry, TRATSAERT Chloé ;

Vu le projet de pacte de majorité, signé par le groupe politique PS/LB, déposé entre les mains de la directrice générale en date du 29 octobre 2024, soit avant la date légale du lundi 11 novembre 2024 (L1123-1 §2 alinéa1) ;

Considérant que ce projet de pacte est recevable, car il :

- mentionne les groupes politiques qui y sont parties ;
- contient l'indication du bourgmestre, des échevins et du président du CPAS pressenti ;
- est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres du groupe politique proposé pour participer au collège ;
- respecte les règles de mixité sexuelle ;

En séance publique et par vote à haute voix, PROCÈDE à l'adoption du pacte de majorité proposé :

Par quinze voix pour (PS-LB et MR-VOUS), deux voix contre (Ouverture) et quatre abstentions (Les Engagés), ADOPTE le pacte de majorité suivant :

► **Bourgmestre** : DI LORENZO Frédéric

► **Échevins** : 1. SENESAEL Daniel
2. VERVAECKE Sophie
3. DUBUS Christine
4. DECONINCK François
5. SEYNAVE Virginie

► **Président du CPAS** pressenti : VANBOUT Geoffrey

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

9. Prestation de serment du Bourgmestre

Vu la délibération de ce jour adoptant un pacte de majorité où le bourgmestre, conformément à l'article L1123-4 §1, est DI LORENZO Frédéric ;

Vu l'article L1126-1 du CDLD, qui prévoit une prestation de serment du bourgmestre *qualitate qua* ;

Considérant que le bourgmestre nouveau n'est pas le bourgmestre en charge et qu'en conséquence, il prête serment entre les mains du président du conseil tel que prévu à l'article L1122-15 du CDLD ;

Considérant que le bourgmestre élu par le pacte de majorité ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visés aux articles L1125-1 et -2 ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant que bourgmestre ;

DÉCLARE :

Les pouvoirs du bourgmestre Frédéric DI LORENZO sont validés.

Daniel SENESAEL, président temporaire du conseil invite alors le bourgmestre élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :
« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Le bourgmestre DI LORENZO Frédéric est dès lors déclaré installé dans sa fonction et prend la présidence du conseil.

La présente délibération sera envoyée au gouvernement wallon.

10. Prestation de serment des membres du Collège communal

Vu la délibération de ce jour adoptant un pacte de majorité où les échevins sont désignés conformément à l'article L1123-1 du CDLD ;

Vu l'article L1126-1 §2 alinéa 5 du CDLD, qui prévoit une prestation de serment des échevins entre les mains du bourgmestre qui vient lui-même de prêter serment et qui devient le président du conseil, la présidence provisoire du conseil selon l'article L1122-15 s'étant ainsi achevée ;

Considérant que le prescrit de l'article L1123-8 §2 al. 2 du CDLD est respecté, en ce sens que le quota de mixité sexuelle (minimum un tiers de chaque sexe) est respecté au sein du collège communal ;

Considérant que les échevins désignés dans le pacte de majorité ne tombent pas dans un cas d'incompatibilité familiale ou fonctionnelle visé aux articles L1125-1 et -2 ; que cette absence d'incompatibilité est affirmée par un constat du collège communal sortant en sa séance du 28 novembre 2024 et par une déclaration unilatérale de chaque membre du collège résultant du pacte de majorité ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs en tant que échevins ;

DÉCLARE :

Les pouvoirs des échevins Mesdames et Messieurs SENESAEL Daniel, VERVAECKE Sophie, DUBUS Christine, DECONINCK François, SEYNAVE Virginie sont validés.

Le bourgmestre, président du conseil, M. DI LORENZO Frédéric, invite alors les échevins élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :
« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Prêtent successivement serment, dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, conformément à l'article 1123-8 §3 du CDLD : Mesdames et Messieurs SENESAEL Daniel, VERVAECKE Sophie, DUBUS Christine, DECONINCK François, SEYNAVE Virginie.

Les échevins sont dès lors déclarés installés dans leur fonction.

La présente délibération sera envoyée au gouvernement wallon.

11. Désignation des conseillers de l'action sociale

Vu les articles 10 à 12 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;

Vu l'article L1123-1 §1er du CDLD, en ce qu'il définit les groupes politiques élus au conseil communal lors des élections générales du 13 octobre 2024 ;

Considérant que les groupes politiques au conseil communal se composent de la manière suivante :

PS/LB (11 membres) : DECONINCK François, DI LORENZO Frédéric, DUBUS Christine, HOLLEMAERT Christian, LUTUN Florence, MARQUETTE Isabelle, MOERMAN Mike, SENESAEL Daniel, SEYNAVE Virginie, VANBOUT Geoffrey et VERVAECKE Sophie ;

Les Engagés (4 membres) : CAPART Adeline, ROUSSEL Steve, VAN HONACKER Patrick et VERSCHUREN Evelyne ;

MR-Vous (4 membres) : DEMARQUE Éric, LOMBART Christine, NYS-GOEMAERE Françoise et WALLAYS Perrine ;

Ouverture (2 membres) : GRAULICH Thierry, TRATSAERT Chloé ;

| Groupe politique | Chiffre électoral | Nombre de sièges détenus par le groupe au conseil communal (C) | Calcul $\frac{A \times C}{B}$ | Sièges directement acquis | Sièges affectés selon décimales, ou, en cas d'égalité de décimales, selon le chiffre électoral | Total des sièges |
|------------------|-------------------|--|--------------------------------------|---------------------------|--|------------------|
| PS LB | 2392 | 11 | $\frac{9 \times 11}{21} = 4,7142857$ | 4 | 1 | 5 |
| Engagés | 1187 | 4 | $\frac{9 \times 4}{21} = 1,7142857$ | 1 | 1 | 2 |
| MR | 1122 | 4 | $\frac{9 \times 4}{21} = 1,7142857$ | 1 | | 1 |
| Ouverture | 679 | 2 | $\frac{9 \times 2}{21} = 0,85714$ | 0 | 1 | 1 |

En conséquence, les groupes politiques ont droit, par le fait même du texte légal, au nombre de sièges suivants au conseil de l'action sociale:

Groupe PS/LB : 5 sièges

Groupe Les Engagés : 2 sièges

Groupe MR-Vous : 1 siège

Groupe Ouverture : 1 siège

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe PS/LB, en date du 18 novembre 2024, comprenant les noms suivants : VANBOUT Geoffrey, LONCKE Frédéric, BECQUE Tania, EGGERMONT Virginie, BAERT Marine ;
Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe Les Engagés, en date du 18 novembre 2024, comprenant les noms suivants : DUBOIS Arnaud, HANNEBAU Stéphanie ;

Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe MR-Vous, en date du 18 novembre 2024, comprenant le nom suivant : VANDENHEMEL Philippe ;
Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe Ouverture, en date du 18 novembre 2024, comprenant le nom suivant : TROOSTER Guy ;
Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

Considérant que, au terme de la procédure tous ces actes de présentation respectent toutes les règles de forme, notamment les signatures requises et le respect des quotas de conseillers communaux et de parité sexuelle, et de fond, notamment les conditions d'éligibilité de l'article 7 et les incompatibilités de l'article 9 de la loi organique ;

PROCÈDE à l'élection de plein droit des conseillers de l'action sociale en fonction des actes de présentation. En conséquence, sont élus de plein droit les conseillers de l'action sociale suivant :

Groupe PS/LB : VANBOUT Geoffrey, LONCKE Frédéric, BECQUE Tania, EGGERMONT Virginie et BAERT Marine ;
Groupe Les Engagés : DUBOIS Arnaud et HANNEBAU Stéphanie ;
Groupe MR-Vous : VANDENHEMEL Philippe ;
Groupe Ouverture : TROOSTER Guy.

Le bourgmestre-président proclame immédiatement le résultat de l'élection.

Une copie de la présente délibération sera envoyée au CPAS d'Estaimpuis.

Le dossier de l'élection des membres du conseil de l'action sociale, conformément à l'article L3122-2, 8° du CDLD, sera transmis au Gouvernement wallon en tutelle générale obligatoirement transmissible.

12. Désignation des conseillers de police

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), en particulier l'article 18 qui prévoit que l'élection des membres du conseil de police a lieu le jour de la séance d'installation du conseil communal (le 2 décembre 2024 en Wallonie) ou dans les 10 jours qui suivent cette date ;

Considérant que le conseil de police de la zone pluricommunale du Val de l'Escaut est composé de 17 membres élus, conformément à l'article 12, alinéa 1er de la LPI ;

Considérant que le conseil de police sortant a fixé, sur base des dispositions de l'alinéa 4 de l'article 12 de la LPI, le nombre de membres que doit élire chaque conseil communal ; que le nombre de membres à élire pour notre commune s'élève à 7 membres ;

Considérant en conséquence que le conseil communal doit procéder à l'élection de 7 conseillers communaux au sein du conseil de police ;

Considérant que chacun des 21 conseillers communaux dispose de 4 voix, conformément à l'article 16 de la LPI ;

Vu les actes de présentation, au nombre de 4, introduits conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000, relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal ;

Considérant que, respectivement, ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et qu'ils sont signés par les conseillers communaux suivants :

1er acte présenté par le groupe PS/LB

1. Effectif : **LUTUN Florence**

Suppléant : 1. VERVAECKE Sophie

2. Effectif : **MOERMAN Mike**

Suppléant : 1. DECONINCK François

3. Effectif : **SEYNAVE Virginie**

Suppléant : 1. DUBUS Christine

4. Effectif : **VANBOUT Geoffrey**

Suppléant : 1. HOLLEMAERT Christian

Acte signé par les conseillers communaux élus SEYNAVE Virginie, VANBOUT Geoffrey, MARQUETTE Isabelle, HOLLEMAERT Christian, LUTUN Florence, DECONINCK François, DUBUS Christine, SENESAEL Daniel, DI LORENZO Frédéric, VERVAECKE Sophie et MOERMAN Mike au nom du groupe politique PS/LB ;

2ème acte présenté par le groupe Les Engagés

1. Effectif : **VAN HONACKER Patrick**

Suppléants : 1. CAPART Adeline

2. ROUSSEL Steve

Acte signé par les conseillers communaux élus CAPART Adeline, VAN HONACKER Patrick, ROUSSEL Steve et VERSCHUREN Evelyne au nom du groupe politique Les Engagés ;

3ème acte présenté par le groupe MR-Vous

1. Effectif : **DEMARQUE Éric**

Suppléants : 1. LOMBART Christine

2. WALLAYS Perrine

Acte signé par les conseillers communaux élus DEMARQUE Éric, WALLAYS Perrine, LOMBART Christine et GOEMAERE-NYS Françoise au nom du groupe politique MR-Vous ;

4ème acte présenté par le groupe Ouverture

1. Effectif : **GRAULICH Thierry**

Acte signé par les conseillers communaux élus GRAULICH Thierry et TRATSAERT Chloé au nom du groupe politique Ouverture.

Vu la liste des candidats établie par le bourgmestre, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal précité, sur la base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

| NOM et PRÉNOM | DATE DE | PROFESSION | RÉSIDENCE PRINCIPALE |
|--------------------------------|------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| A. Candidat effectif | NAISSANCE | | |
| A. LUTUN Florence | 31/05/1977 | Enseignante | Rue de la Couronne 77 à Evregnies |
| B. 1) VERVAECKE Sophie | 08/07/1987 | Expert-comptable | Rue du Centre 78 A à Leers-Nord |
| A. MOERMAN Mike | 08/11/1992 | Animateur - Coordonnateur | Rue du Saclet 3 à Estaimpuis |
| B. 1) DECONINCK François | 06/11/1979 | Educateur spécialisé | Rue du Château d'Eau 82 à Saint-Léger |
| A. SEYNAVE Virginie | 23/03/1977 | Secrétaire | Rue du Cornet 45 à Leers-Nord |
| B. 1) DUBUS Christine | 02/07/1955 | Pensionnée | Couture Dubar 1 A à Estaimbourg |
| A. VANBOUT Geoffrey | 24/05/1975 | Directeur | Clos André Léonard 14 à Estaimbourg |
| B. 1) HOLLEMAERT Christian | 08/09/1954 | Pensionné | Contour de l'Eglise 9 A à Estaimpuis |
| A. VAN HONACKER Patrick | 14/06/1948 | Pensionné | Rue du Château 1 E à Estaimpuis |
| B. 1) CAPART Adeline | 27/05/1987 | Responsable organisation de jeunesse | Rue du Rieu 79 à Leers-Nord |
| 2) ROUSSEL Steve | 06/12/1987 | Enseignant | Rue du Pont-Tunnel 23 à Estaimpuis |
| A. DEMARQUE Éric | 17/08/1961 | Pensionné | Rue des Tanneurs 2 à Estaimbourg |
| B. 1) LOMBART Christine | 28/08/1970 | Assistante dentaire | Rue Saint-Brice 30 C à Bailleul |
| 2) WALLAYS Perrine | 06/10/1992 | Employée | Rue de Warcoing 2 à Saint-Léger |
| A. GRAULICH Thierry | 1/06/1966 | Employé | Rue de Saint-Léger 16 A à Evregnies |

Considérant que les deux conseillers les moins âgés sont Mme Perrine WALLAYS et M. Mike MOERMAN ; qu'ils assistent le bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix, conformément à l'article 10 de l'arrêté royal précité ;

PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du conseil de police ;

21 conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun 4 bulletins de vote ;
84 bulletins de vote sont remis au bourgmestre et à ses assesseurs ;

Le recensement des voix donne le résultat suivant :

0 bulletin non valable

0 bulletin blanc

84 bulletins valables

Les suffrages exprimés sur les 84 bulletins valables se répartissent comme suit :

| Nom et prénom des candidats membres effectifs | Nombre de voix obtenues |
|--|--------------------------------|
| LUTUN Florence | 11 |
| MOERMAN Mike | 11 |
| SEYNAVE Virginie | 11 |
| VANBOUT Geoffrey | 11 |
| VAN HONACKER Patrick | 16 |
| DEMARQUE Éric | 13 |
| GRAULICH Thierry | 11 |

Constate que les suffrages au scrutin secret ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs selon les règles ;

Constate que les 7 candidats membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

Par conséquent, le bourgmestre constate que :

| Sont élus membres effectifs du conseil de police | Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre, sont, de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs élus |
|---|--|
| LUTUN Florence | VERVAECKE Sophie |
| MOERMAN Mike | DECONINCK François |
| SEYNAVE Virginie | DUBUS Christine |
| VANBOUT Geoffrey | HOLLEMAERT Christian |

| Sont élus membres effectifs du conseil de police | Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre, sont, de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs élus |
|---|--|
| VAN HONACKER Patrick | 1. CAPART Adeline 2. ROUSSEL Steve |
| DEMARQUE Éric | 1. LOMBART Christine 2. WALLAYS Perrine |
| GRAULICH Thierry | / |

Constate que la condition d'éligibilité est remplie par :

- les 7 candidats membres effectifs élus ;
- les 8 candidats, de plein droit suppléants, de ces 7 candidats membres effectifs ;

Constate qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité précisés à l'article 15 de la LPI ;

Le procès-verbal sera envoyé en deux exemplaires au collège provincial, conformément à l'article 18bis de la LPI et à l'article 15 de l'arrêté royal, en y joignant les bulletins de vote et tous les documents probants.

Le procès-verbal sera envoyé à la zone de police.

13. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Affaires générales" – composition – désignation des membres

Vu la délibération du 20 décembre 2021 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ;

Considérant que l'article 50 dudit règlement prévoit la création de sept commissions, dont notamment la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Affaires générales et Enseignement" ;

Considérant que cet article stipule aussi que le membre du Collège communal ayant dans ses attributions les compétences de la commission participe à celle-ci sans voix délibérative ;

Considérant la révision de la répartition des compétences scabinales envisagée entre les échevins ; qu'il en résultera la création d'un échevinat de l'Enseignement et de la culture ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de scinder les compétences de la commission communale précitée et de créer une commission "Affaires générales" et une commission "Enseignement et culture" ; que par ailleurs, il y aura lieu de faire figurer la création de ces deux nouvelles commissions dans le ROI du Conseil communal ;

Considérant que la commission "Affaires générales" sera composée de sept conseillers communaux, cinq pour la majorité et deux pour la minorité ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner les membres de la commission précitée ;

D E C I D E par dix-neuf oui (P.S.-L.B., Les Engagés et MR-Vous) et deux non (Ouverture)

Article 1 : Les différents membres qui feront partie de la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Affaires générales" sont :

| Membre du Collège référent : M. Frédéric DI LORENZO (PS/LB) | |
|---|------------------------|
| EFFECTIFS | SUPPLEANTS |
| M. Geoffrey VANBOUT, Président (PS/LB) | |
| M. Christian HOLLEMAERT (PS/LB) | |
| M. Mike MOERMAN (PS/LB) | |
| Mme Isabelle MARQUETTE (PS/LB) | |
| Mme Florence LUTUN (PS/LB) | |
| M. Patrick VAN HONACKER (Les Engagés) | Mme Evelyne VERSCHUREN |
| Mme Christine LOMBART (MR-Vous) | M. Éric DEMARQUE |

Article 2 : L'article 50 du ROI du Conseil communal sera modifié afin d'y faire figurer la commission "Affaires générales" et la commission "Enseignement et culture".

14. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Travaux" – composition – désignation des membres

Vu la délibération du 20 décembre 2021 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ;

Considérant que l'article 50 dudit règlement prévoit la création de sept commissions, dont notamment la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Travaux" ;

Considérant que cet article stipule aussi que le membre du Collège communal ayant dans ses attributions les compétences de la commission participe à celle-ci sans voix délibérative ;

Considérant que ladite commission sera composée de sept conseillers communaux, cinq pour la majorité et deux pour la minorité ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner les membres de la commission précitée ;

D E C I D E par dix-neuf oui (P.S.-L.B., Les Engagés et MR-Vous) et deux non (Ouverture)

Les différents membres qui feront partie de la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Travaux" sont :

| Membre du Collège référent : M. Frédéric DI LORENZO (PS/LB) | |
|---|----------------------------|
| EFFECTIFS | SUPPLEANTS |
| Mme Christine LOMBART, Présidente (MR-Vous) | Mme Françoise GOEMAERE-NYS |
| M. Geoffrey VANBOUT (PS/LB) | |
| M. Christian HOLLEMAERT (PS/LB) | |
| M. Mike MOERMAN (PS/LB) | |
| Mme Isabelle MARQUETTE (PS/LB) | |
| Mme Florence LUTUN (PS/LB) | |
| M. Patrick VAN HONACKER (Les Engagés) | M. Steve ROUSSEL |

15. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à "Enseignement et Culture" – composition – désignation des membres

Vu la délibération du 20 décembre 2021 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ;

Considérant que l'article 50 dudit règlement prévoit la création de sept commissions, dont notamment la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Affaires générales et Enseignement" ;

Considérant que cet article stipule aussi que le membre du Collège communal ayant dans ses attributions les compétences de la commission participe à celle-ci sans voix délibérative ;

Considérant la révision de la répartition des compétences scabinales envisagée entre les échevins ; qu'il en résultera la création d'un échevinat de l'Enseignement et de la culture ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de scinder les compétences de la commission communale précitée et de créer une commission "Affaires générales" et une commission "Enseignement et culture" ; que par ailleurs, il y aura lieu de faire figurer la création de ces deux nouvelles commissions dans le ROI du Conseil communal ;

Considérant que la commission "Enseignement et culture" sera composée de sept conseillers communaux, cinq pour la majorité et deux pour la minorité ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner les membres de la commission précitée ;

D E C I D E par dix-neuf oui (P.S.-L.B., Les Engagés et MR-Vous) et deux non (Ouverture)

Article 1 : Les différents membres qui feront partie de la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à "Enseignement et culture" sont :

| Membre du Collège référent : M. Daniel SENESAEL (PS/LB) | |
|---|------------------------|
| EFFECTIFS | SUPPLEANTS |
| Mme Florence LUTUN, Présidente (PS/LB) | |
| M. Christian HOLLEMAERT (PS/LB) | |
| M. Geoffrey VANBOUT (PS/LB) | |
| M. Mike MOERMAN (PS/LB) | |
| Mme Isabelle MARQUETTE (PS/LB) | |
| M. Steve ROUSSEL (Les Engagés) | Mme Evelyne VERSCHUREN |
| M. Éric DEMARQUE (MR-Vous) | Mme Perrine WALLAYS |

Article 2 : L'article 50 du ROI du Conseil communal sera modifié afin d'y faire figurer la commission "Affaires générales" et la commission "Enseignement et culture".

16. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Finances et Développement territorial" – composition – désignation des membres

Vu la délibération du 20 décembre 2021 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ;

Considérant que l'article 50 dudit règlement prévoit la création de sept commissions, dont notamment la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Finances et Développement territorial" ;

Considérant que cet article stipule aussi que le membre du Collège communal ayant dans ses attributions les compétences de la commission participe à celle-ci sans voix délibérative ;

Considérant que ladite commission sera composée de sept conseillers communaux, cinq pour la majorité et deux pour la minorité ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner les membres de la commission précitée ;

D E C I D E par dix-neuf oui (P.S.-L.B., Les Engagés et MR-Vous) et deux non (Ouverture)

Les différents membres qui feront partie de la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Finances et Développement territorial" sont :

| Membre du Collège référent : Mme Sophie VERVAECKE (PS/LB) | |
|---|-------------------------|
| EFFECTIFS | SUPPLEANTS |
| M. Christian HOLLEMAERT (PS/LB), Président | |
| M. Geoffrey VANBOUT(PS/LB) | |
| M. Mike MOERMAN (PS/LB) | |
| Mme Isabelle MARQUETTE (PS/LB) | |
| Mme Florence LUTUN (PS/LB) | |
| M. Steve ROUSSEL (Les Engagés) | M. Patrick VAN HONACKER |
| Mme Françoise GOEMAERE-NYS (MR-Vous) | Mme Christine LOMBART |

17. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à "Jeunesse et Sports" – composition – désignation des membres

Vu la délibération du 20 décembre 2021 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ;

Considérant que l'article 50 dudit règlement prévoit la création de sept commissions, dont notamment la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à "Jeunesse et Sports" ;

Considérant que cet article stipule aussi que le membre du Collège communal ayant dans ses attributions les compétences de la commission participe à celle-ci sans voix délibérative ;

Considérant que ladite commission sera composée de sept conseillers communaux, cinq pour la majorité et deux pour la minorité ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner les membres de la commission précitée ;

D E C I D E par dix-neuf oui (P.S.-L.B., Les Engagés et MR-Vous) et deux non (Ouverture)

Les différents membres qui feront partie de la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à "Jeunesse et Sports" sont :

| Membre du Collège référent : Mme Christine DUBUS (PS/LB) | |
|--|------------------|
| EFFECTIFS | SUPPLEANTS |
| M. Mike MOERMAN, Président (PS/LB) | |
| M. Christian HOLLEMAERT (PS/LB) | |
| M. Geoffrey VANBOUT (PS/LB) | |
| Mme Isabelle MARQUETTE (PS/LB) | |
| Mme Florence LUTUN (PS/LB) | |
| Mme Adeline CAPART (Les Engagés) | M. Steve ROUSSEL |
| Mme Perrine WALLAYS (MR-Vous) | M. Éric DEMARQUE |

18. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à "Environnement et Ruralité" – composition – désignation des membres

Vu la délibération du 20 décembre 2021 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ;

Considérant que l'article 50 dudit règlement prévoit la création de sept commissions, dont notamment les commissions ayant dans leurs attributions tout ce qui a trait à "Environnement" et à "Ruralité" ;

Considérant que cet article stipule aussi que le membre du Collège communal ayant dans ses attributions les compétences de la commission participe à celle-ci sans voix délibérative ;

Considérant la révision de la répartition des compétences scabinales envisagée entre les échevins ; qu'il en résultera la création d'un échevinat de l'Environnement et de la Ruralité ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de réunir les compétences des commissions communales précitées et de créer une commission "Environnement et Ruralité" ; que par ailleurs, il y aura lieu de faire figurer la création de cette nouvelle commission dans le ROI du Conseil communal ;

Considérant que la commission "Environnement et Ruralité" sera composée de sept conseillers communaux, cinq pour la majorité et deux pour la minorité ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner les membres de la commission précitée ;

D E C I D E par dix-neuf oui (P.S.-L.B., Les Engagés et MR-Vous) et deux non (Ouverture)

Article 1 : Les différents membres qui feront partie de la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à "Environnement et Ruralité" sont :

| Membre du Collège référent : M. François DECONINCK (PS/LB) | |
|--|-----------------------|
| EFFECTIFS | SUPPLEANTS |
| Mme Isabelle MARQUETTE, Présidente (PS/LB) | |
| M. Christian HOLLEMAERT (PS/LB) | |
| M. Geoffrey VANBOUT (PS/LB) | |
| M. Mike MOERMAN (PS/LB) | |
| Mme Florence LUTUN (PS/LB) | |
| Mme Evelyne VERSCHUREN (Les Engagés) | Mme Adeline CAPART |
| Mme Françoise GOEMAERE-NYS (MR-Vous) | Mme Christine LOMBART |

Article 2 : L'article 50 du ROI du Conseil communal sera modifié afin d'y faire figurer la commission "Environnement et Ruralité".

19. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Affaires sociales" – composition – désignation des membres

Vu la délibération du 20 décembre 2021 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ;

Considérant que l'article 50 dudit règlement prévoit la création de sept commissions, dont notamment la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Affaires sociales" ;

Considérant que cet article stipule aussi que le membre du Collège communal ayant dans ses attributions les compétences de la commission participe à celle-ci sans voix délibérative ;

Considérant que ladite commission sera composée de sept conseillers communaux, cinq pour la majorité et deux pour la minorité ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner les membres de la commission précitée ;

D E C I D E par dix-neuf oui (P.S.-L.B., Les Engagés et MR-Vous) et deux non (Ouverture)

Les différents membres qui feront partie de la commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux "Affaires sociales" sont :

| Membre du Collège référent : Mme Virginie SEYNAVE (PS/LB) | |
|---|------------------------|
| EFFECTIFS | SUPPLEANTS |
| Mme Adeline CAPART, Présidente (Les Engagés) | Mme Evelyne VERSCHUREN |
| M. Christian HOLLEMAERT (PS/LB) | |
| M. Geoffrey VANBOUT | |
| M. Mike MOERMAN (PS/LB) | |
| Mme Isabelle MARQUETTE (PS/LB) | |
| Mme Florence LUTUN (PS/LB) | |
| Mme Perrine WALLAYS (MR-Vous) | M. Éric DEMARQUE |

20. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024, mis à la disposition des Conseillers, est approuvé par quinze oui (P.S.-L.B. et Les Engagés) et six abstentions (MR-Vous et Ouverture).

A l'issue de cette séance, M. le Président cède la parole aux membres des différents groupes qui l'ont sollicitée.

C'est tout d'abord Mme Adeline CAPART pour "Les Engagés" qui intervient :

" Je m'adresse à vous au nom de notre groupe "Les Engagés".

Si nous débutons aujourd'hui une nouvelle mandature, cela signifie qu'il y a bien eu évidemment une ... précédente.

Elle n'aura pas été des plus faciles pour notre commune. Durant cette période, 21 personnes ont travaillé au sein de cette assemblée pour les Estaimpuiens et nous ne pouvons commencer cette nouvelle période de 6 ans sans remercier ceux qui nous ont accompagnés, tous partis confondus, précédemment.

Nous avons évidemment une pensée particulière de notre côté pour Bernard WATTEZ. Conseiller communal durant 24 ans, il avait à cœur de comprendre et étudier scrupuleusement chaque dépense, chaque dossier. Professeur de mathématiques, les chiffres n'avaient évidemment aucun secret pour lui. Je me souviens encore quand il nous sortait des formules dont lui seul avait le secret. Merci encore à lui pour son travail acharné, ses déclarations pertinentes et préparées. Nous lui souhaitons le meilleur et espérons qu'il pourra prendre soin de lui désormais.

Parlons maintenant du présent et de l'avenir. C'est avec nos 2 nouveaux représentants, Évelyne et Steve, que Patrick et moi-même allons pouvoir participer activement à l'ensemble des instances.

Lors de ces 6 prochaines années, nous fournirons un travail constructif où nous exprimerons nos idées, nos désaccords bien évidemment, dans le but de faire avancer notre entité. Combatifs et francs, nous le serons.

Aujourd'hui déjà, à l'heure où une nouvelle majorité s'installe, nous avons déjà deux grandes déceptions à exprimer.

La première est celle de ne pas voir la voix d'une majorité des Estaimpuiens être écoutée.

Les faits sont là : le bourgmestre qui a prêté serment ce jour n'est pas celui qui a été choisi par une majorité de nos citoyens le 13 octobre dernier.

Alors que nos voisins de Celles retourneront aux urnes en 2025 pour des manquements administratifs, à Estaimpuis, on nous impose pour les 6 prochaines années un choix pire puisqu'il n'apparaît pas comme étant le plus démocratique.

La liste du PS-LB aurait dû être construite autrement si telle était la décision prise par le bourgmestre précédent. Ou du moins, aurait-on pu, par respect pour l'électeur, annoncer ce choix bien avant le résultat électoral.

De cette décision émane notre deuxième déception. Qu'on le veuille ou non, notre bourgmestre est désormais on ne peut plus proche de la direction générale de notre commune. La directrice générale de TOUS les Estaimpuiens se doit d'être neutre.

Peut-elle réellement l'être aujourd'hui dans sa situation actuelle ? Se poser la question, c'est déjà en partie y répondre. Nous espérons cependant qu'elle pourra le rester un maximum lors de chaque échange, quels que soient les partis autour de la table.

Un dernier mot enfin pour remercier les électeurs qui nous ont fait confiance et pour féliciter l'ensemble des 21 conseillers qui siégeront durant cette mandature. En route vers 2030 ! "

M. Steve ROUSSEL, du même groupe, prend ensuite la parole :

" Enfant, en parcourant les couloirs de l'école communale d'Estaimpuis, je ne m'attendais certainement pas à un jour figurer parmi vous. C'est d'ailleurs presque par hasard que je me suis retrouvé à figurer sur les listes électorales d'octobre dernier ... mais avec la farouche volonté de faire avancer Estaimpuis.

Quelle fierté pour l'Estaimpuien que je suis, d'avoir été plébiscité presque 300 fois pour une première élection afin de figurer avec vous autour de cette table lors des 6 prochaines années.

Même si je ne suis revenu dans l'entité qu'il y a 5 ans après 15 ans d'exil dans la commune voisine de Pecq, c'est non sans détermination et sans motivation que j'intègre ce Conseil communal pour la prochaine mandature.

J'espère qu'ensemble, majorité comme opposition, ou plutôt majorité comme minorité, nous pourrons travailler dans l'intérêt des Estaimpuiens qui nous ont accordé leur confiance, de quel que parti que nous soyons.

Que chacun d'entre nous n'oublie jamais que faire de la politique, c'est être au service du peuple et ... pour le peuple. C'est en ce sens que je me suis lancé l'été dernier et j'espère que nous serons tous à la hauteur des attentes placées en nous par une bonne partie des citoyens.

Du haut de mes 36 ans, je veux que les jeunes de l'entité sachent que je serai leur relais et leur voix au sein d'un conseil qui, comparativement aux entités voisines, semble – avec le plus grand respect que j'ai pour chacun – plus âgé.

Après 6 années d'une mandature que nous pouvons qualifier de plutôt chaotique, sanctionnée d'un net recul du parti majoritaire qu'est le PS-LB, je rêve ce lundi d'un Estaimpuis à nouveau serein dans lequel les conseils communaux, les commissions et toutes sortes de réunions qui auront lieu se dérouleront dans un climat apaisé retrouvé et dans le respect de chacun de ses membres.

Nous, conseillers communaux, veillons à être exemplaires afin que la population estaimpuienne puisse à nouveau être fière de ses élus, et de manière plus générale, puisse refaire confiance au monde politique que de plus en plus de nos citoyens semblent rejeter.

Je voudrai souhaiter à Monsieur DI LORENZO, nouveau bourgmestre, et à tout son Collège, à toute sa majorité, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers de cette assemblée le meilleur pour les 6 années à venir. Ensemble, faisons rayonner notre « belle entité qui vit » à travers tout ce qu'elle est devenue.

Je ne peux enfin ne pas avoir de pensée pour Monsieur l'Échevin de l'Enseignement que j'aurai bien du mal, vous m'excuserez, à ne pas appeler « Monsieur le Bourgmestre » lors des prochaines semaines. Un temps d'adaptation me sera sans doute nécessaire mais je suppose que personne ici ne m'en voudra.

Monsieur SENESAEL, j'ai attentivement pris connaissance de votre dernier discours à votre personnel vendredi dernier (29 novembre) et c'est d'ailleurs celui-ci qui m'a fait modifier ce texte que j'avais déjà préparé au milieu de la semaine dernière. Comme toujours, ce discours fut en grande partie empreint de positivisme et aussi de plusieurs louanges envers tous ces collaborateurs avec qui vous avez pu travailler durant vos 30 années à la tête de notre commune. Toutes ces personnes au service de la commune méritaient à n'en point douter ces remerciements.

Vous vous doutez cependant qu'un de vos paragraphes m'a particulièrement fait sourire et m'a donné envie de réagir ce lundi. Ce paragraphe évoquait votre décision d'arrêter votre fonction de bourgmestre poussée par de multiples raisons (qui vous appartiennent) mais dont une a particulièrement retenu mon attention : le matraquage des trois partis de l'opposition durant la dernière campagne électorale.

Monsieur SENESAEL, jamais, en aucun cas – et je vais parler en mon nom mais je suppose que bon nombre des conseillers de l'opposition seront d'accord avec mes propos –, je n'ai cherché à « vouloir votre tête » comme vous vous êtes plu à le dire. Notre parti, Les Engagés, n'a jamais voulu « abattre le bourgmestre » coûte que coûte mais rêvait tout simplement d'un autre fonctionnement pour notre commune, les 6 dernières années ayant marqué clairement les limites de votre manière de faire de la politique, votre groupe explosant de partout pour des raisons souvent bien légitimes.

Monsieur le nouvel échevin de l'Enseignement, bien que bon nombre ont cherché à nous opposer - parfois à juste titre, parfois moins - lors de cette dernière campagne électorale et bien qu'il semble évident que nous avons partagé parfois de profonds désaccords (plus souvent sur la forme plus que sur le véritable fond) lors de nos entrevues lors des dernières années, je ne peux que vous rappeler mon plus profond respect pour le professionnalisme dont vous avez fait preuve durant l'ensemble de votre carrière politique et pour l'ensemble de votre travail au service des Estaimpuiennes et des Estaimpuiens.

Même si les événements du lundi 14 octobre dernier s'apparentent être aujourd'hui comme un dernier magistral coup politique dans votre rôle de bourgmestre, je n'ai aucun mal à reconnaître qu'avant cela, pendant 30 ans, vous avez porté cette commune comme peu de mandataires politiques belges ont pu ou peuvent le faire et que vous avez été le principal acteur de cet Estaimpuis qui a fortement évolué durant vos 5 mandatures de maieur.

Durant 30 ans, du matin au soir, vous avez chéri Estaimpuis et lui avez donné ce que vous aviez de plus précieux : Vous ... y laissant même probablement une partie de votre santé que je vous souhaite meilleure à l'avenir.

Qu'ils soient de gauche ou de droite, pro PS-LB ou soutien de tout autre parti, tous les Estaimpuiens doivent aujourd'hui savoir que ce n'est pas un chapitre de la vie politique estaimpuienne qui se ferme mais un livre complet. Un livre de 30 chapitres que vous avez rédigé avec votre plus belle plume, même s'il lui est parfois arrivée de manquer d'encre ou d'objectivité (comme ce fut le cas dans un de vos paragraphes vendredi dernier donc !), chose que nous ne pouvons que vous excuser après tant d'investissement à la tête de notre entité.

Laissez-moi, à titre personnel mais aussi au nom de bon nombre d'Estaimpuiens, vous dire une dernière fois MERCI d'avoir fait d'Estaimpuis cette magnifique entité ... qui vit !

Merci à tous de m'avoir accordé ces quelques minutes d'attention. "

C'est au tour de M. Éric DEMARQUE pour MR-Vous d'intervenir :

" Cette séance du conseil revêt un caractère protocolaire, dès lors nous resterons dans cet esprit.

Le groupe MR-Vous, à travers ma voix, tient à remercier l'ensemble du conseil communal constitué lors de la précédente mandature pour le travail effectué durant ces 6 dernières années.

Il tient également à adresser ses remerciements à M. le bourgmestre Daniel SENESAEL et à le féliciter pour ces 30 années à la tête de notre commune

Nos remerciements iront naturellement aux citoyens qui nous ont élus et qui nous ont accordé leur confiance lors des élections à hauteur de 20,86 % des voix soit 1.122 votes en notre faveur.

Sachez que nous saurons nous montrer dignes de cette confiance et que nous veillerons à travailler dans le sens d'une opposition constructive, tout en nous assurant que les promesses faites lors de la campagne électorale par l'exécutif en place aujourd'hui ne soient pas que des vaines promesses, notamment en termes de sécurité.

Merci et bonne soirée à toutes et tous. "

Pour le groupe "Ouverture", M. Thierry GRAULICH et Mme Chloé TRATSAERT prennent la parole en alternance comme suit :

" C'est avec une immense fierté et une grande humilité que le Mouvement citoyen Ouverture prend la parole aujourd'hui pour cette première séance au Conseil communal.

Avant de regarder vers l'avenir, notre groupe tient à adresser un mot de reconnaissance aux Conseillers sortants, et plus particulièrement à ceux de l'opposition de la mandature précédente. Souvent dans l'ombre, avec peu de visibilité mais une détermination sans faille, ils ont accompli un travail remarquable. Leur engagement, leur ténacité et leur sens des responsabilités ont permis de poser les bases de nombreux débats essentiels pour notre commune. Leur rôle a été crucial, non seulement pour défendre les intérêts des citoyens, mais aussi pour rappeler que la démocratie se construit dans l'équilibre et la diversité des points de vue. Nous leur disons « Merci ! ». Votre travail, Mesdames et Messieurs, mérite tout notre respect !

Le 13 octobre dernier, les citoyens d'Estaimpuis ont choisi d'ouvrir une nouvelle page de notre commune en nous confiant deux sièges au sein de ce Conseil. À travers cette décision, ils ont exprimé une volonté de changement, une aspiration à plus de diversité et de participation. Nous tenons à remercier chaleureusement les Estaimpusiens et les Estaimpusiennes qui nous ont accordé leur confiance.

Cette confiance nous permettra, à Thierry et à moi-même, de défendre les valeurs qui animent le Mouvement citoyen *Ouverture*. *Ouverture*, c'est avant tout l'idée d'un vent de fraîcheur, d'un espace où chaque voix peut résonner et être entendue. Nous sommes un jeune groupe, mais nos ambitions pour Estaimpuis sont grandes et solides. Nous croyons en une commune ouverte à ses citoyens, ouverte aux idées innovantes et tournée vers l'avenir

Le projet principal d'*Ouverture* reste le rêve d'un Conseil participatif des citoyens, une structure où la voix des Estaimpusiens(ne)s pourra s'exprimer bien au-delà d'une seule journée consacrée aux élections. Nous sommes convaincus que la démocratie ne s'arrête pas aux urnes, et nous travaillerons à créer cet espace d'échange et de réflexion collective. Même en étant dans la minorité.

Notre présence ici n'a qu'un seul objectif : faire avancer Estaimpuis. Nous ne serons pas une opposition pour le plaisir d'opposer. Nous serons une force de proposition, une voix constructive, plaçant les citoyens au cœur de nos préoccupations. Nous croyons au pouvoir du dialogue et à la richesse des échanges entre toutes les sensibilités politiques.

Nos priorités sont claires :

- **Nous voulons renforcer les liens citoyens** : nous voulons une commune où chacun peut s'exprimer et contribuer, que ce soit à travers des décisions locales ou des initiatives collectives.
- **Nous voulons penser demain dès aujourd'hui** : par des projets pour les jeunes, un soutien accru aux commerces locaux et des politiques respectueuses de notre environnement, nous souhaitons préparer l'avenir tout en répondant aux besoins du présent.
- **Nous prôtons la transparence et la proximité** : nous nous engageons à représenter fidèlement les habitants d'Estaimpuis, à être à leur écoute et à porter leurs attentes.

Nous en sommes convaincus, une majorité absolue n'est pas bénéfique pour Estaimpuis. Au sein de notre Assemblée générale, toutes les sensibilités démocratiques sont représentées et de nombreux citoyens non partisans participent à nos échanges. C'est une richesse unique que nous mettons au service de notre commune.

Vous avez raison... Nous n'avons pas le « Pouvoir », et nous ne le chercherons jamais. Le Pouvoir doit revenir aux citoyen(ne)s. À neuf voix près, et grâce au système Imperiali, vous le conservez. Pourtant, avec la perte de quatre sièges, vous avez à nos yeux perdu cette majorité. Vous avez obtenu 44 % des voix de préférence face à une opposition renforcée en totalisant 56 %. La voix des citoyens a exprimé un appel clair à une gouvernance plus équilibrée.

Chers collègues, cette nouvelle mandature est une chance, une opportunité d'œuvrer ensemble pour faire briller Estaimpuis. Dans le dialogue et le respect, nous pouvons y parvenir.

Monsieur le Bourgmestre, notre porte est ouverte. Nous aimons croire que vous prônez une gouvernance plus inclusive, une politique audacieuse et plus démocratique et un avenir prometteur pour les Estaimpusiens. Il vous faudra pour cela rester vous-même et marquer la commune de votre empreinte.

Comme le dit si bien notre nom : Ouverture, c'est ouvrir les horizons et saisir toutes les opportunités pour faire grandir notre belle entité rurale. Merci pour votre confiance. Ensemble, avec les citoyens, réinventons la démocratie à Estaimpuis !

Merci pour votre attention. "

C'est M. le Bourgmestre Frédéric DI LORENZO qui clôture ces prises de parole :

" A l'occasion de l'installation de ce Conseil communal, il m'est tout particulièrement agréable pour la première fois de vous adresser le message de circonstance en pareille occasion. C'est avec une grande humilité et un profond sens des responsabilités que je me tiens aujourd'hui devant vous.

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier cordialement les porte-parole de nos groupes politiques qui se sont relayés. A l'écoute attentive des différents intervenants, je ne peux que me rallier à la volonté commune qui nous anime, à savoir le mieux-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens !

Nous entamons un nouveau chapitre, tous ensemble, avec une mission commune : celle de renforcer le bien-être de chaque habitant de notre commune, d'améliorer notre cadre de vie et de bâtir un avenir prospère et solidaire.

Ainsi, aujourd'hui, nous accueillons un nouveau Conseil communal, un Conseil riche de ses diversités et de ses compétences, qui aura la tâche cruciale de représenter et de servir tous les citoyens de notre commune. A n'en pas douter, notre nouveau conseil saura allier fraîcheur et expérience, dynamisme et sagesse, innovation et coutume, dans le respect de nos valeurs fondamentales.

Les convictions de chacune et chacun d'entre nous devront être compatibles avec l'intérêt général. Mon pari sera précisément de réussir cette synthèse entre nos engagements politiques divers et la prise en compte des réalités du terrain estaimpuisien, les aspirations du plus grand nombre.

Car si je m'affirme en tant que socialiste, je m'exprimerai en tant que Bourgmestre qui émane d'une majorité plurielle. Je m'engage à favoriser le dialogue ouvert et l'écoute avec la population, à mener une action politique transparente et équilibrée, à privilégier les échanges entre groupes politiques, entre groupes d'âges, entre intérêts différents.

Il est vrai que nous avons vécu des élections pleines de rebondissements, si je peux m'exprimer ainsi, et que ce n'est pas sans émotion que je me trouve devant vous, là où aurait dû être une fois de plus Daniel SENESAEL. Si je remercie tout particulièrement publiquement et avec solennité les électeurs qui m'ont personnellement témoigné leur confiance, je ne saurai trouver les mots qui marquent ma considération envers ce grand homme. Merci de la confiance que vous m'avez accordée, une confiance qui, pour moi, est à la fois un honneur et un devoir.

Soyez certains de mon envie de me mettre à disposition de mes citoyennes et citoyens ! Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour atteindre leurs attentes et exigences légitimes dans la gestion d'Estaimpuis, dans la continuité de ses 30 belles années qui ont vu s'activer un bourgmestre hors normes, mais dans l'ambition résolue de l'évolution. Prolongement et développement seront deux mots d'ordre dans cette législature.

L'emploi, la culture, la qualité de l'existence, l'éducation et surtout ! surtout, la sécurité seront nos priorités, toute en transversalité. Nous les mettrons en œuvre avec sérieux, ambition et concertation.

Notre priorité incontournable est de garantir la sécurité de chaque habitant. Cela passe par le renforcement de la police de proximité, l'installation de caméras, l'amélioration de la sécurité routière et l'instauration d'un lien étroit et constant entre la police et la population. Nous lutterons sans relâche contre les incivilités, le vandalisme et toutes formes de nuisances, afin de réduire durablement le sentiment d'insécurité.

Cependant, cette demande légitime de sécurité ne doit pas faire oublier d'autres priorités essentielles, comme l'accès de tous à un logement décent. Nous travaillerons en collaboration étroite avec des partenaires clés, tels que les Heures Claires, l'Agence Immobilière Sociale, le CPAS et la Régie communale, pour atteindre cet objectif. Ce projet, comme tous les autres, repose sur une cohésion sociale que nous aurons à cœur de renforcer.

Des actions concrètes et ciblées seront également menées pour améliorer notre cadre de vie. Au-delà de sa préservation, nous porterons une attention particulière à la valorisation de notre patrimoine sous toutes ses formes et à l'élaboration d'une politique énergétique et environnementale performante et fiable.

L'éducation et l'enseignement resteront pour nous tous une priorité, notamment par la poursuite de projets pédagogiques variés pour offrir un apprentissage enrichissant et adapté aux besoins de chaque jeune.

Grâce aux initiatives telles qu'IMPACT, ESTAIM'SERVICES et l'Économie Sociale, une centaine d'emplois ont déjà été créés. Nous continuerons à renforcer l'attractivité de notre territoire pour accueillir des entreprises génératrices d'emplois et soutenir nos petites entreprises. Le secteur agricole sera à cet effet mis en avant et soutenu activement.

Enfin, le sport et la culture seront des piliers importants de notre action. Nous continuerons et intensifierons notre partenariat avec les associations, en prenant soin de nos infrastructures et en développant des espaces concertés avec notre jeunesse. Nous valoriserons toute initiative culturelle qui contribuera au bien-être des Estaimpuisiens, en mettant en lumière la richesse de notre identité locale.

Je ne doute pas un instant que chacune et chacun dans cette assemblée, à sa manière, en fonction de ses sensibilités, de ses disponibilités, de ses choix apportera une pierre importante à l'édifice qu'ensemble nous avons décidé de construire.

Sachez en tout cas qu'en ce qui me concerne c'est avec une volonté et une ardeur toute fraîche et avec votre collaboration que je poursuivrai le travail qui vise à faire d'Estaimpuis une entité qui vit !

À vous, membres du Conseil communal, je souhaite exprimer ma gratitude pour votre engagement. Nous avons tous un rôle essentiel à jouer. Puisse ce mandat être un temps de travail fructueux, de collaboration et de respect, pour que nous soyons dignes de la confiance que nos concitoyens ont placée en nous. "

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée ; il est 18 heures.

En séance à Estaimpuis, en date que dessus.

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

V. BREYNE.

F. DI LORENZO.
